

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Madame Lise Veilleux et monsieur Robert Veilleux, 332 rue Belley, lot no 3 029 619

Dans le but d'obtenir un permis pour l'agrandissement d'un garage résidentiel, les normes relatives à la superficie d'agrandissement ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Superficie d'agrandissement	57% (26,76 m.c.)	<p>Un bâtiment qui devient dérogatoire et protégé par droit acquis peut être agrandi de 50% de la superficie (23,77 m.c.) de plancher existante lors de l'entrée en vigueur du règlement 160-2007, et ce, une seule fois.</p> <p>Il ne peut y avoir extension d'un bâtiment dérogatoire dans une zone contiguë, sauf si ce bâtiment ainsi que l'usage qui y est relié, sont compatibles avec les usages permis dans cette zone contiguë.</p> <p>En tout temps, les agrandissements projetés devront tenir compte de toutes les prescriptions du règlement de construction en vigueur et de toutes les normes du règlement de zonage.</p> <p>L'agrandissement pourra se faire dans le prolongement des murs existants du bâtiment même si les marges existantes sont dérogatoires.</p>

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance ordinaire du lundi, 6 juillet 2020, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 25 juin 2020. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dixième (10^e) jour du mois de juin deux mille vingt (2020).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier